

TRIBUNAL ■ Les syndicats dénoncent des audiences pénales à rallonge « Image dégradée de la justice »

Dans un communiqué commun, l'Unsa-services judiciaires et l'Union syndicale des magistrats (USM) « demandent stop aux audiences nocturnes ».

Christian Lefèvre

« Une nouvelle fois, au tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand, s'est produit un dépassement totalement anormal de la durée d'une audience », indiquent-ils, faisant ainsi référence à l'audience correctionnelle du jeudi 19 décembre 2019, consacrée à une affaire de trafic de stupéfiants. Commencée à 9 heures du matin, elle s'était en effet terminée le lendemain, à 2 h 25 du matin.

« Une violation flagrante des droits »
« Cette situation traduit une violation flagrante des droits les plus élémentaires des personnels, magistrats et fonctionnaires, en ce qui concerne la durée raisonnable du travail, le respect des temps de repos et du rythme physiologique des agents », estiment les syndicats.
« Vis-à-vis de l'extérieur et des justiciables, l'image



« RECORD ». L'audience du jeudi 19 décembre dernier, commencée à 9 heures du matin et consacrée à une affaire de trafic de stupés, s'était finie le lendemain, à 2 h 25...
PHOTO D'ILLUSTRATION PIERRE COUBLE

de l'institution judiciaire apparaît ainsi dégradée, offrant la publicité d'une justice rendue dans des conditions inacceptables. Comme la Cour européenne des droits de l'homme a pu en partager la préoccupation, il est primordial que, non seulement les prévenus, mais aussi leurs défenseurs, puissent suivre les débats, répondre aux questions et plaider en n'étant pas

dans un état de fatigue excessif ». « De même, poursuivent-ils, il est crucial que les juges, procureurs et greffiers bénéficient de leurs pleines capacités de concentration et d'attention pour suivre les débats et être en mesure de garantir qu'un jugement éclairé soit rendu. De nombreux cas de durée excessive des audiences ont déjà été observés par le passé, con-

duisant les représentants syndicaux à intervenir en CHSCT ».

« La tentation d'augmenter encore les cadences »

« Au nom des fonctionnaires et des magistrats dont nous assurons la représentation, nous tenons à réagir d'autant plus vivement que les perspectives actuelles, en matière d'audience, pourraient susciter la tentation d'augmenter encore les cadences, pour faire toujours plus à moyens constants et notoirement insuffisants. Avec 35 postes de fonctionnaires vacants au sein du ressort de la cour d'appel de Riom, un flux de dossiers qui ne diminue jamais, une complexité et une sophistication toujours croissantes des procédures, les audiences nocturnes ou trop longues ne peuvent en aucun cas constituer une solution acceptable, tant pour les agents que pour les justiciables ». ■